



Conditions générales VERSO pour test FIDE

- Le montant total des tests FIDE doit être intégralement payé une semaine après l'envoi de la convocation ;
- Si la personne annule avant le test alors que la convocation et l'inscription sont validées, le montant total des tests FIDE préalablement payé ne sera pas remboursé ;
- Si la personne ne se présente pas aux tests les jours de passation, le montant total des tests FIDE préalablement payé ne sera pas remboursé. Sans certificat médical valable, le montant de la facture est dû ;
- **Le ou la candidat(e) s'engage à présenter lors de sa passation une pièce d'identité valable et la preuve de paiement.**

En vous inscrivant, vous acceptez les conditions générales ci-dessus ainsi que le règlement officiel FIDE.